



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sûreté de l'aviation — Politique

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Plus de 700 participants représentant 132 États membres et 23 organisations internationales et régionales ont participé à la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, qui s'est tenue à Montréal du 12 au 14 septembre 2012. Vingt-quatre ministres y ont participé, ce qui témoigne de l'importance que les États continuent d'attacher à la sûreté de l'aviation.

La Conférence a abouti à plusieurs recommandations qui visent à renforcer le cadre de la sûreté de l'aviation dans le monde et à renforcer la coopération internationale. Des détails complémentaires sur les résultats de la Conférence sont disponibles sur le site web public (www.icao.int/meetings/avseconf/).

Les résultats de la Conférence ont aidé à définir la politique de sûreté de l'aviation de l'OACI et la direction du programme pour le prochain triennat. À cet égard, l'OACI est déterminée à entreprendre plusieurs actions et activités pour veiller au suivi approprié de toutes les recommandations.

La présente note de travail et l'appendice qui y est joint exposent les mesures de suivi approuvées par le Conseil de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à entériner les mesures de suivi approuvées par le Conseil.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B — <i>Sûreté</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises dans les limites des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2014-2016 et/ou au moyen de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	A38-WP/14 — <i>Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI liés à la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite</i> A38-WP/13 — Déclaration sur la sûreté de l'aviation et Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS) <i>Énoncé OACI du contexte de risque</i> Doc 9990, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation</i> (2012)

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS) s'est tenue à Montréal du 12 au 14 septembre 2012. Y ont participé 132 États membres et 23 organisations internationales et régionales et associations de l'industrie.

1.2 Les délibérations de la Conférence ont abouti à un certain nombre de recommandations visant à étendre la coopération internationale et à renforcer le cadre de la sûreté de l'aviation, par exemple par l'adoption accélérée de normes et pratiques recommandées pour l'Annexe 17 — *Sûreté* afin d'atténuer les risques qui pèsent sur la sûreté du fret aérien et de faire face à la menace interne. La Conférence a également appuyé la diffusion de l'*Énoncé OACI du contexte de risque* à l'échelle mondiale, à titre de source d'information utilisable par les États pour leurs propres évaluations des risques à l'échelle nationale. En outre, la Conférence a appuyé le passage du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) à une méthode de surveillance continue (CMA) et a formulé des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre coordonné, ciblé et efficace de renforcement des capacités. La Conférence a également formulé des recommandations visant à garantir la durabilité, la facilitation des passagers et la promotion de l'innovation dans le domaine de la sûreté de l'aviation et à renforcer la coopération internationale.

2. ANALYSE

2.1 Le Conseil, à la première séance de sa 197^e session, a approuvé les recommandations contenues dans le rapport de la Conférence.

2.2 Afin de résoudre d'urgence les vulnérabilités du fret aérien et de combattre la menace interne, le Conseil a adopté le 13 novembre 2012, selon la procédure accélérée, l'Amendement n° 13 de l'Annexe 17. Cet amendement deviendra applicable le 15 juillet 2013 et comprend des normes nouvelles et révisées sur le fret aérien, l'inspection/filtrage et le contrôle de sûreté des personnes autres que les passagers.

2.3 Le Conseil a également approuvé des mesures de suivi pour qu'il soit donné suite dans les délais à toutes les recommandations formulées par la Conférence, au cours du triennat 2014-2016. À cet égard, l'OACI a déjà réalisé d'importants progrès sur plusieurs recommandations clés de la Conférence, comme la diffusion sécurisée de l'*Énoncé OACI du contexte de risque* à l'échelle mondiale, ainsi que sur l'élaboration d'éléments indicatifs destinés à aider les États à mettre en œuvre l'Amendement n° 13. Certaines de ces mesures seront en principe achevées d'ici la fin de 2013. Une liste détaillée des mesures de suivi est présentée en appendice à la présente note.

2.4 Il convient de noter que plusieurs de ces mesures seront normalement exécutées dans le cadre de la Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS) entérinée par la 37^e session de l'Assemblée. Des renseignements complémentaires sur cette stratégie et ses priorités stratégiques figurent dans la note A38-WP/13 — *Déclaration sur la sûreté de l'aviation et Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation*.

APPENDICE

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE
LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

RÉSULTATS CLÉS DE LA CONFÉRENCE	SUITES/ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
Point 1 de l'ordre du jour – Énoncé OACI du contexte de risque (RCS) à l'échelle mondiale		
Que l'OACI diffuse le RCS de manière confidentielle et produise des éléments indicatifs sur le sujet.	1) Diffuser le RCS aux États sous une forme appropriée ; 2) Produire des éléments indicatifs supplémentaires sur l'application de la méthodologie d'évaluation du risque ; 3) Tenir à jour le RCS en coordination avec le Groupe de travail sur la menace et les risques du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSEC) ; 4) Continuer d'appuyer les efforts du Groupe d'experts AVSEC concernant les menaces nouvelles et existantes.	Activité terminée 2014-2016 Activité permanente Activité permanente
Point 2 de l'ordre du jour – Renforcer la sûreté du fret aérien		
a) Que l'OACI adopte les normes et pratiques recommandées (SARP) renforcées relatives au fret en procédant à un amendement accéléré de l'Annexe 17 ;	1) Proposer un 13 ^e amendement à l'Annexe 17, y compris des SARP relatives au fret, pour examen et adoption accélérée par le Conseil au cours de sa 197 ^e session ;	Activité terminée
b) Que l'OACI, les États et les parties prenantes tiennent compte des principes concernant la sûreté du fret aérien et de la poste aérienne dans les mesures qu'ils prendront pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement correspondante ;	2) Publier un bulletin électronique donnant des renseignements sur les principes concernant la sûreté du fret aérien et de la poste aérienne ;	2013
c) Que l'OACI, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Union postale universelle (UPU) et les parties prenantes de l'industrie poursuivent leur coopération technique et alignent les cadres stratégiques et de réglementation ;	3) Élaborer et publier des éléments indicatifs nouveaux et révisés sur la chaîne d'approvisionnement du fret aérien pour inclusion dans le <i>Manuel de sûreté de l'aviation</i> (Doc 8973) et aider les États à mettre en œuvre l'Amendement n° 13 de l'Annexe 17 ;	2013
d) Que l'OACI mette au point une stratégie internationale de renforcement des capacités concernant expressément la sûreté du fret aérien et de la poste aérienne afin d'aider	4) Assurer une collaboration technique sur les efforts liés à la sûreté du fret, notamment :	

RÉSULTATS CLÉS DE LA CONFÉRENCE	SUITES/ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
les États membres.	a. publier une documentation conjointe OACI-OMD sur la sûreté et la facilitation du fret aérien ; b. aligner tous les cadres de réglementation pertinents, notamment exécuter un programme pilote « combiné » agent habilité/opérateur économique agréé (équivalent OMD de l'agent habilité) ; c. définir le cadre technique de l'information préalable concernant le fret ; 5) Élaborer et exécuter un plan d'action ciblé d'assistance en matière de sûreté du fret.	2013 2014-2016 2014-2016 2013/ 2014-2016
Point 3 de l'ordre du jour – Combattre la menace interne		
a) Que le Conseil adopte la norme révisée figurant au § 4.2.6 de l'Annexe 17 avant la 38 ^e session de l'Assemblée ; b) Que les États évaluent des mesures pour réduire la menace interne avant l'adoption de la nouvelle norme figurant au § 4.2.6.	1) Proposer un 13 ^e amendement à l'Annexe 17, comprenant la norme révisée figurant au § 4.2.6, en vue d'un examen et d'une adoption accélérée par le Conseil au cours de sa 197 ^e session ; 2) Élaborer et publier des éléments indicatifs sur l'inspection/filtrage des personnes autres que les passagers pour aider les États à mettre en œuvre l'Amendement n° 13 de l'Annexe 17.	Activité terminée 2013
Point 4 de l'ordre du jour – Évolution du processus d'audit de sûreté de l'aviation – transparence		
a) Que le Programme universel d'audits de sûreté de l'OACI (USAP) garde pour objectif d'aider les États à déterminer leurs carences et à mettre en œuvre les mesures correctives requises et de produire les renseignements nécessaires à la fourniture d'une assistance ciblée ; b) Que l'OACI continue de mettre au point et en œuvre la méthode de surveillance continue de l'USAP (USAP-CMA) ; c) Que le Conseil examine, dès que possible, les modalités et le cadre proposés ainsi que les incidences financières, pour les États et l'Organisation, de la transition à l'USAP-CMA ;	1) Présenter au Conseil à sa 197 ^e session, pour approbation, le plan de transition à l'USAP-CMA, comprenant un aperçu des incidences financières et sur d'autres ressources ; 2) Poursuivre la mise au point des modalités et du cadre de l'USAP-CMA dans le contexte du plan de transition ; 3) Présenter au Conseil des mises à jour régulières sur l'exécution du plan de transition à l'USAP-CMA ;	Activité terminée 2013 Activité permanente

RÉSULTATS CLÉS DE LA CONFÉRENCE	SUITES/ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
<p>d) Qu'un niveau limité de transparence des résultats des audits de l'USAP soit maintenu, sans compromettre le principe de confidentialité de ces résultats ;</p> <p>e) Que, dans la mise au point de l'USAP-CMA, l'OACI veille à ce qu'aucun fardeau administratif excessif ne soit imposé aux États membres.</p>	<p>4) Dans la mise au point de l'USAP-CMA, les modalités différeront mais la portée du Programme ne changera pas par rapport à ce qu'elle était durant le deuxième cycle d'audits de l'USAP. De plus :</p> <p>a. un niveau limité de transparence sera maintenu ;</p> <p>b. le Secrétariat de l'OACI s'efforcera de maintenir à un minimum le fardeau administratif pour les États membres.</p>	<p>Activité permanente</p>
Point 5 de l'ordre du jour – Renforcement des capacités et assistance technique		
<p>a) Que l'OACI continue de fournir une assistance dans le domaine de la sûreté de l'aviation ;</p> <p>b) Que l'OACI et les États encouragent les accords de partenariat ;</p> <p>c) Que l'OACI et les États veillent à la réalisation d'un cadre coordonné, ciblé et efficace de renforcement des capacités ;</p> <p>d) Que les États échangent des renseignements sur la conformité par rapport aux dispositions de l'Annexe 17 afin d'aider à la définition d'initiatives efficaces de renforcement des capacités ;</p> <p>e) Que les États continuent de fournir volontairement des ressources et des ressources en nature ;</p>	<p>1) Poursuivre l'exécution de la stratégie d'assistance et de renforcement des capacités, en ciblant les États prioritaires ;</p> <p>2) Encourager et appuyer les demandes d'assistance ad hoc provenant des États non ciblés ;</p> <p>3) Élaborer et tenir à jour des éléments d'orientation et de formation appropriés ;</p> <p>4) Envoyer une lettre priant instamment les États de fournir des renseignements sur la conformité par rapport aux dispositions de l'Annexe 17 ;</p> <p>5) Continuer de renforcer le Groupe ad hoc sur l'assistance et le renforcement des capacités dans le but de mieux coordonner les projets d'assistance dans un cadre de renforcement des capacités ;</p> <p>6) Élaborer et mettre en place des stratégies d'assistance régionales en vue de leur exécution ;</p> <p>7) Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'assistance régionales, tenir des conférences et/ou</p>	<p>Activité permanente</p> <p>Activité permanente</p> <p>Activité permanente</p> <p>Activité terminée</p> <p>2013</p> <p>2013</p> <p>2014-2016</p>

RÉSULTATS CLÉS DE LA CONFÉRENCE	SUITES/ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
	<p>des réunions régionales en vue de l'échange de renseignements destinés à permettre de mieux définir les plans régionaux de renforcement des capacités ;</p> <p>8) Poursuivre l'établissement de mécanismes régionaux de renforcement des capacités en utilisant le modèle de Programme coopératif de sûreté de l'aviation ;</p> <p>9) Appuyer l'examen de la question des passagers indisciplinés par le Comité juridique et son sous-comité.</p>	<p>2013</p> <p>Activité permanente</p>
Point 6 de l'ordre du jour – Assurer la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation – équivalence		
<p>a) Que l'OACI et les États tiennent compte de ce qui suit dans le développement à long terme de l'Annexe 17 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. approche axée sur les résultats ; 2. meilleure satisfaction des passagers ; <p>b) Que l'OACI et les États veillent à ce que la coopération pour la sûreté de l'aviation internationale soit renforcée par l'application des principes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. respect des accords bilatéraux/multilatéraux sur les services aériens ; 2. reconnaissance de l'équivalence des mesures de sûreté ; 3. concentration sur les résultats en matière de sûreté ; <p>c) Que l'OACI continue de s'occuper des autres menaces et risques, notamment le brouillage intentionnel, le blocage et le leurrage du Système mondial de navigation par satellite (GNSS), ainsi que des risques côté ville des aéroports.</p>	<p>1) Appuyer les travaux du Groupe d'experts AVSEC et élaborer un cadre pour la prise en compte des « principes » de pérennité adoptés par la Conférence HLCAS dans les futurs amendements de l'Annexe 17 et les éléments indicatifs associés ;</p> <p>2) Continuer d'appuyer et de coordonner les groupes de travail appropriés du Groupe d'experts AVSEC pour s'attaquer aux menaces nouvelles et existantes ;</p> <p>3) Mettre à jour et/ou réviser les éléments indicatifs, notamment ceux qui portent sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. les systèmes de navigation aérienne, en coordination avec la Direction de la navigation aérienne et les groupes d'experts et parties prenantes concernés ; b. la sûreté des zones côté ville. <p>4) Envoyer une lettre aux États présentant les principes directeurs relatifs à la pérennité des mesures de sûreté</p>	<p>2013/ 2014-2016</p> <p>Activité permanente</p> <p>2013/ 2014-2016</p> <p>2013</p>

RÉSULTATS CLÉS DE LA CONFÉRENCE	SUITES/ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
	<p>de l'aviation ;</p> <p>5) Incidences financières de la sûreté de l'aviation à examiner par la sixième Conférence mondiale de transport aérien (18 – 22 mars 2013).</p>	<p>Activité terminée</p>
<p>Point 7 de l'ordre du jour – Rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et du dossier passager (PNR) [y compris le Répertoire de clés publiques (RCP)]</p>		
<p>a) Systèmes d'échange de données sur les passagers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. que les États envisagent de mettre en œuvre des systèmes API interactifs ; 2. que les États harmonisent les systèmes d'échange de données et désignent une agence unique qui recevra toutes les données ; 3. que l'OACI crée de nouvelles SARP de l'Annexe 9 visant à renforcer l'uniformité mondiale ; 4. que l'OACI fournisse aide et formation sur la mise en œuvre de systèmes API et PNR ; <p>b) Passeports électroniques et RCP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. que les États envisagent de délivrer des passeports électroniques ; 2. que les États envisagent d'utiliser des lecteurs de passeports électroniques ; 3. que les États envisagent de participer au RCP de l'OACI ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mesures relatives aux systèmes d'échange de données sur les passagers : <ol style="list-style-type: none"> a. Envoyer une lettre aux États pour promouvoir l'uniformité internationale dans l'utilisation des systèmes API et iAPI ; b. Réviser les éléments d'orientation et de formation ; c. Créer/réviser des SARP de l'Annexe 9 ; d. Donner une formation et/ou des séminaires à l'intention des États ; 2) Mesures relatives aux passeports électroniques et au RCP de l'OACI : <ol style="list-style-type: none"> a. Envoyer une lettre aux États pour faire connaître les recommandations relatives aux passeports électroniques ; b. Accueillir des événements sur les DVLM et produire des publications sur le sujet ; c. Donner une formation, tenir des séminaires et des symposiums ; 	<p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013</p> <p>Activité permanente</p> <p>Activité permanente</p>

RÉSULTATS CLÉS DE LA CONFÉRENCE	SUITES/ACTIVITÉS	ÉCHÉANCE
<p>4. que l'OACI fournisse aide et formation sur l'introduction des passeports électroniques ;</p> <p>c) Que le Conseil examine la nouvelle stratégie relative aux DVLM (Programme OACI d'identification des voyageurs) ;</p> <p>d) Que l'OACI examine les questions techniques soulevées pendant la conférence HLCAS lors de la septième réunion du Groupe d'experts de la facilitation (FALP/7).</p>	<p>d. Publier des éléments indicatifs nouveaux ou révisés sur l'introduction des passeports électroniques ;</p> <p>3) Soumettre le nouveau Programme OACI d'identification des voyageurs pour examen et approbation par le Conseil au cours de sa 198^e session ;</p> <p>4) À la réunion FALP/7, étudier les autres questions techniques examinées par la Conférence HLCAS.</p>	<p>2013</p> <p>Activité terminée</p> <p>Activité terminée</p>
Point 8 de l'ordre du jour – Stimulation des développements technologiques et de l'innovation		
<p>a) Que l'OACI tienne en 2014 un symposium sur l'innovation en sûreté de l'aviation ;</p> <p>b) Que l'OACI joue un rôle de chef de file en ce qui a trait à la prochaine génération de processus d'inspection/filtrage ;</p> <p>c) Que les États poursuivent leurs efforts pour la levée graduelle des restrictions actuelles frappant les liquides, aérosols et gels (LAG).</p>	<p>1) Élaborer, en collaboration avec le Groupe d'experts AVSEC, un projet d'ordre du jour pour le Symposium sur l'innovation en sûreté de l'aviation ;</p> <p>2) Proposer au Groupe d'experts AVSEC et au Groupe consultatif technique sur l'inspection/filtrage de la prochaine génération d'examiner plus avant la feuille de route pour la recherche d'éléments qui a été présentée à la Conférence HLCAS ;</p> <p>3) L'OACI servira de plate-forme de coordination pour l'échange de renseignements sur la mise en œuvre de technologies d'inspection/filtrage des LAG, en vue d'inclure les meilleures pratiques et les techniques efficaces d'inspection/filtrage des LAG dans les éléments indicatifs, lorsqu'elles seront largement disponibles.</p>	<p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013/ 2014-2016</p>